

### LE CONSEIL DES AÎNÉS TIENDRA SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 18 NOVEMBRE

Participer à l'Assemblée générale du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches, c'est s'exprimer sur le plan d'action de l'organisme en vue du mieux-être des personnes aînées de notre milieu. Être MEMBRE, c'est choisir de faire partie du groupe afin de constituer une force, d'avoir part au chapitre, d'être solidaire en vue de mieux réaliser nos missions axées sur la qualité de vie des personnes aînées. Être membre c'est également recevoir, en primeur le bulletin Généralions +, avoir plus de visibilité dans ce bulletin, et appartenir à un réseau dynamique et efficace.

### LES CLINQUES DE VACCINATION SERONT EN FONCTION JUSQU'EN DÉCEMBRE

La vaccination contre la grippe est en marche et elle le sera jusqu'à la mi-décembre dans les cliniques de « MONVACCIN.CA ». La population de Chaudière-Appalaches est invitée à prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin antigrippe:

1. Certaines pharmacies et cliniques de soins infirmiers  
✓ En consultant : [www.ciassca.com/vaccinationgrippe](http://www.ciassca.com/vaccinationgrippe)
2. Cliniques de vaccination  
✓ En visitant : [www.monvaccin.ca](http://www.monvaccin.ca)

Faites-vous vacciner contre la grippe

Prenez rendez-vous :

**MONVACCIN.CA**

**1 855 480-8094**

### PANDÉMIE : LA SITUATION DEMEURE CRITIQUE

Il demeure important de prendre les moyens de :

- *Sauver des vies;*
- *Protéger les plus vulnérables;*
- *Supporter le réseau de la santé et son personnel.*



Le respect des consignes reste un outil de prédilection. Heureusement que la météo collabore actuellement afin de réduire l'anxiété. Voir l'ANNEXE 1 pour des suggestions d'activités de divertissement.

La publication des Bulletins « Généralions + »  
bénéficie d'un soutien financier de Desjardins

**La Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA) nous invite à célébrer le mois de l'économie sociale.**

Il s'agit d'un moment privilégié durant l'année pour promouvoir les entreprises d'économie sociale et sensibiliser les gens aux nombreux impacts de ce modèle d'affaires collectif. Vous pouvez en apprendre plus sur ce mode entrepreneurial et en constater les retombées économiques et sociales engendrées dans les différentes régions du Québec.



***Une économie humaine***

Les entreprises collectives mettent l'humain au cœur de leurs préoccupations. Elles sont portées par des valeurs d'inclusion, de participation, de respect des individus et de l'environnement. Leurs missions sociales et leur cohérence en font des entreprises durables et prospères, tout en demeurant des entreprises locales, qui répondent à un besoin des communautés et réinvestissent dans leurs collectivités, là où nous en avons grandement besoin. Découvrez les différents traits de personnalité de l'économie sociale, cette économie humaine.

***Une économie locale***

Ancrées dans leur communauté, les entreprises d'économie sociale répondent à des besoins essentiels de la collectivité et réinvestissent leur richesse localement, permettant de favoriser le commerce de proximité.

***Quand on sait d'où ça vient***

Les entreprises collectives sont souvent des commerces de proximité pour répondre à un manque à combler, pour offrir des produits et services à prix abordables et proches de leur clientèle (autant physiquement que socialement!).

Entre temps, visitez le site de la campagne au [www.mois-es.com](http://www.mois-es.com) !

| <b>En Chaudière-Appalaches, l'économie sociale c'est :</b> |                           |  |
|--|---------------------------|--|
| <b>650<br/>entreprises</b>                                 | <b>33 630<br/>emplois</b> | <b>15,2 G\$<br/>de revenus annuels</b> |

***Voici quelques exemples d'entreprises d'économie sociale de notre milieu :***



Source : TRÉSCA (Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches)

La première Journée internationale des hommes a été organisée à Trinidad et Tobago, le 19 novembre 1999, par un professeur d'université en histoire, Jérôme Teelucksingh PhD.

Une journée internationale sur un tel sujet devient une occasion de sensibilisation à des réalités. Cette journée vise à promouvoir des modèles positifs d'hommes qui, au quotidien, travaillent et mènent une vie honnête et productive. Ainsi, l'invitation s'adresse aux organismes et aux individus de célébrer les contributions positives des hommes à la société, à la communauté. De plus, si la journée permettait d'améliorer les relations entre les hommes et les femmes et promouvoir l'égalité, la justice, la dignité, l'équité, la solidarité, la société serait plus sécuritaire, plus épanouissante. Ce peut être également une occasion de réfléchir sur la santé des hommes et leur bien-être physique, émotionnel, social et spirituel.

« Générations + » emprunte ici l'affiche de l'[AREQ](#) avec autorisation.



## LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

### L'adulte représenté par le Curateur public

Si un adulte ne peut plus prendre soin de lui-même et administrer ses biens il peut être déclaré inapte par le tribunal. Lorsqu'aucun proche de l'adulte déclaré inapte n'est en mesure de le représenter, le Curateur public peut agir à ce titre.

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. Cette personne devient tuteur ou curateur et a entre autres comme fonction de protéger les droits et les biens des adultes inaptes. Son mandat est d'une durée de cinq ans.



### Dernier recours

Le Curateur public est nommé en dernier recours. Il doit d'ailleurs tenter de trouver un proche de l'adulte inapte qui pourra agir à titre de tuteur ou de curateur à sa place. En cas de décès ou de démission de la personne qui représentait l'adulte inapte, il revient au conseil de tutelle ou autres proches de voir au remplacement. Le Curateur public n'agira que si l'urgence de la situation l'exige. Voir l'ANNEXE 2.

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

| MOMENT ET LIEU               | INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT   | ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE       |
|------------------------------|--|---|
| Novembre                     | <b>MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE</b>  |   |
| Novembre                     | <b>MOVEMBER – santé des hommes</b>   |   |
| Mer. 18 nov. 2020<br>9 h 30  | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (plateforme électronique)                              | CONSEIL DES AÎNÉS<br>418 338-1078       |
| Jeu. 19 nov. 2020            | Journée internationale des hommes 2020   |   |
| Jeu. 27 nov. 2020<br>11 h 30 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (Zoom)<br>Organisme : Se parler d'Hommes à Hommes Inc. | Marie-Claude Gagné d.g.<br>418 335-9717 |

## MOYENS DE DIVERTISSEMENT EN TEMPS DE PANDÉMIE



## DÉCOUVREZ DES MOYENS GRATUITS DE VOUS DIVERTIR

Qu'aimeriez-vous essayer aujourd'hui?

**Radio-Canada – ICI Première**

Des livres audio, dont plusieurs romans lus par des comédiens connus, sont disponibles ici. Aimerez-vous vous faire raconter l'histoire de Anne... La Maison aux pignons verts?

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/livres-audio>

**ALLER AU CIRQUE?****CirqueConnect du Cirque du Soleil**

Assistez à des numéros des artistes du Cirque du Soleil.

<https://www.cirquedusoleil.com/cirqueconnect>

**CHANTER OU ÉCOUTER DE LA MUSIQUE?****Chaque jour qui passe est une chance pour chanter!**

Stingray karaoké vous propose des milliers de chansons en mode karaoké. Le site offre parfois des spéciaux tels que 3 mois d'essai pour 0,99 \$.

<https://karaoke.stingray.com/fr/>

Écouter un concert de l'Orchestre symphonique de Montréal en rediffusion et du nouveau contenu chaque semaine. Une belle occasion de remplir vos oreilles de beauté!

<http://www.osm.ca/>

**JOUER UN PEU? TRICOTER?**

Il existe plusieurs pages de jeux sur internet : Mots croisés, Mots cachés, Sudoku, etc.

<https://www.notretemps.com/jeux>

<https://journalmetro.com/jeux/>

Banque de patrons et trucs gratuits pour le tricot.

<https://www.tricotin.com/fr/modeles-gratuits.html>

## LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

### ***Les responsabilités et le rôle du Curateur public***

Le **Curateur public** peut être nommé pour veiller au bien-être d'une personne ou pour administrer ses biens, ou les deux. Son rôle et ses responsabilités sont déterminés par un juge selon le degré d'inaptitude et la situation de la personne à protéger.

### ***Protection du bien-être***

Le Curateur public doit s'assurer que la personne inapte est protégée et que ses besoins sont comblés. Toutefois, en principe, ce n'est pas le Curateur public qui assume la garde. Le juge attribue la garde au Curateur public uniquement lorsque personne d'autre n'est en mesure de remplir cette tâche.

Même lorsque le Curateur public assume la garde de la personne inapte, ce n'est pas lui qui l'exerce au jour le jour. Le Curateur public va plutôt déléguer la garde à quelqu'un d'autre (un proche par exemple) qui devra alors veiller au bien-être de la personne inapte. Le gardien qui a été choisi pourra également consentir aux soins requis par l'état de santé de la personne inapte.

Dans tous les cas, le Curateur public peut décider de conserver certains pouvoirs pour assurer le bien-être de la personne inapte. Par exemple, le Curateur public peut conserver le pouvoir de consentir à certains soins, de décider où sera hébergée la personne inapte ou de déterminer la nécessité de contrôler ses visites et ses sorties.

Pour remplir sa responsabilité, la personne déléguée par le Curateur public doit tenir compte des valeurs et des volontés exprimées par le majeur inapte. Elle doit tenter de connaître le mieux possible cette personne, notamment en lui rendant visite pour être au fait de son bien-être.

### ***L'administration des biens***

Le Curateur public a la responsabilité de veiller à la conservation des biens de la personne inapte, selon les principes de la « **simple administration** », peu importe s'il agit comme tuteur ou curateur.

Par exemple, le Curateur public s'occupe de :

- faire l'inventaire des biens de la personne inapte ;
- percevoir les allocations ou les indemnités auxquelles la personne a droit;
- payer ses frais d'hébergement et ses dépenses;
- conserver et entretenir ses immeubles;
- gérer son argent et ses placements;
- préparer ses déclarations de revenus;
- gérer les contrats signés avant la nomination du Curateur.

L'autorisation d'un proche parent ou du tribunal doit être obtenue dans certains cas, par exemple pour vendre ou hypothéquer un bien appartenant au majeur inapte.

### ***Remplacer le Curateur public***

Toute personne de l'entourage de la personne inapte peut demander au tribunal de remplacer le Curateur public. Il n'est pas nécessaire de démontrer que le Curateur public exerce mal ses fonctions pour demander son remplacement.